



REGIONAL OFFICE FOR THE WESTERN PACIFIC
BUREAU RÉGIONAL DU PACIFIQUE OCCIDENTAL

COMITÉ RÉGIONAL

WPR/RC71/5

Soixante et onzième session (virtuelle)
Manille (Philippines)
6-9 octobre 2020

7 août 2020

ORIGINAL : ANGLAIS

Point 11 de l'ordre du jour provisoire

VIEILLISSEMENT ET SANTÉ

À l'échelle mondiale, la Région du Pacifique occidental compte l'une des plus nombreuses populations âgées et qui croissent le plus rapidement, le rythme s'accroissant en particulier dans les pays plus jeunes. En octobre 2019, le Comité régional du Pacifique occidental a demandé à l'OMS d'élaborer un plan d'action pour le vieillissement en bonne santé qui réponde aux besoins des populations vieillissantes actuelles et futures de la Région. La mise en œuvre rapide de mesures visant à assurer une bonne santé aux personnes âgées, leur permettant ainsi de jouer un rôle dans la société et l'économie et de contribuer à la réduction des dépenses sanitaires, aura également un effet favorable sur le développement durable dans les États Membres.

Tous les États Membres assistent à un vieillissement de leur population, ce qui entraîne de lourdes conséquences sociétales, y compris une transition rapide de la charge de morbidité vers les maladies non transmissibles. La santé et les capacités fonctionnelles des personnes âgées sont en grande partie déterminées par le cumul de leurs états de santé et de leurs expositions environnementales sur l'ensemble de leur vie. C'est pourquoi la promotion d'un vieillissement en bonne santé passe par une transformation des systèmes sociaux et sanitaires qui tiennent compte des besoins médicaux et des environnements sociaux tout au long de l'existence. La préparation au vieillissement de la population requiert l'adoption d'une approche « rétrospective », dans le cadre de laquelle des mesures sont prises sur plusieurs

décennies en vue de promouvoir une vision à long terme. Le projet de Plan d'action régional a été élaboré en consultation avec les partenaires et les experts de la Région afin de faire fond sur les orientations mondiales et régionales. Il présente des recommandations tendant à aider les États Membres à maintenir les personnes âgées en bonne santé, lesquelles peuvent dès lors participer et contribuer activement à la société.

Le Comité régional du Pacifique occidental est prié d'examiner le projet de *Plan d'action régional pour le vieillissement en bonne santé dans le Pacifique occidental*, en vue de son adoption.

1. SITUATION ACTUELLE

La Région du Pacifique occidental compte l'une des plus nombreuses et en expansion la plus rapide des populations âgées du monde. À l'échelle mondiale, près de 700 millions de personnes ont plus de 65 ans, et plus de 240 millions d'entre elles vivent dans la Région du Pacifique occidental. Ce chiffre devrait doubler d'ici à 2050, à mesure que le rythme de l'évolution démographique s'accélère. Bon nombre de pays plus jeunes vieillissent à un rythme beaucoup plus rapide que les pays qui ont déjà connu cette transition. Qui plus est, les États et Territoires du Pacifique occidental observent une « expansion » sans précédent de la population vieillissante, le groupe le plus âgé (75 ans et plus) croissant également de manière non négligeable. Le vieillissement de la population soulève des difficultés considérables dans toutes les parties de la société, y compris en dehors du secteur de la santé, mais offre également des possibilités à exploiter. L'expérience des pays comptant une population âgée plus nombreuse donne à penser qu'agir et investir sans attendre afin de promouvoir le vieillissement en bonne santé peut favoriser le développement durable ; une population en meilleure santé et plus instruite appelle moins de dépenses sanitaires et offre un bagage de connaissances, une capacité de résoudre les problèmes et une valeur économique de plus grande importance à la société.

En 2013, le Comité régional OMS du Pacifique occidental a approuvé le *Cadre d'action régional sur le vieillissement et la santé dans le Pacifique occidental (2014-2019)*. La période couverte par le plan touchant à son terme, le Comité régional a organisé, en octobre 2019, une table ronde de haut niveau axée sur le vieillissement en bonne santé. Les États Membres sont convenus que le vieillissement présente de nouveaux défis à relever et de nouvelles possibilités à exploiter pour la Région et que des mesures prises sans tarder pour se préparer au vieillissement de la population peut transformer les difficultés en autant de chances à saisir. À l'issue de la discussion, les États Membres ont demandé à l'OMS d'élaborer un plan d'action régional qui aille dans le sens des mandats mondiaux, en particulier le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et le document de l'OMS intitulé *Stratégie et plan d'action mondiaux sur le vieillissement et la santé (2016-2020)*. L'action menée par la Région face à la pandémie de COVID-19 a également souligné la nécessité pour les systèmes de soins communautaires de promouvoir la santé des personnes âgées et élargi les possibilités qu'ils ont d'y parvenir.

Le projet de Plan d'action régional a été élaboré en consultation avec les États Membres et d'autres parties prenantes, ainsi qu'avec les partenaires et les experts de la Région. Le Plan s'appuie également sur la Décennie pour le vieillissement en bonne santé (2020-2030), approuvée par l'Assemblée mondiale de la Santé de l'OMS en juillet 2020, et sur les orientations de la Région du

Pacifique occidental décrites dans le document intitulé *Vision d'avenir : devenir la Région la plus saine et la plus sûre*. Il présente une approche multisectorielle et continue axée sur la communauté et l'équité, qui tient compte des leçons tirées par les pays plus avancés dans leur transition démographique. Des recommandations y sont formulées à l'intention des États Membres afin de les aider à transformer les sociétés dans l'optique de promouvoir la santé des personnes âgées qui participent et contribuent activement à la société.

2. ENJEUX

1.1. Le vieillissement en bonne santé constitue un enjeu pour l'ensemble des États Membres.

Les États Membres du Pacifique occidental connaissent tous un vieillissement rapide de la population en raison de la hausse de l'espérance de vie et de la baisse du taux de natalité ; la plupart deviendront des « sociétés âgées » d'ici à 2050. Même les « pays jeunes » (y compris ceux du Pacifique) assistent à une transition rapide de la charge de morbidité vers les maladies non transmissibles. Aussi est-il désormais prioritaire pour les pays de faire en sorte que les systèmes de santé ne soient plus axés sur des épisodes ponctuels mais plutôt sur « l'accompagnement » des personnes tout au long de leur vie, reposant sur des services individualisés et intégrés. Tous les États Membres peuvent par là même tirer parti de l'adaptation au vieillissement de la population, s'agissant de mieux répondre aux besoins actuels et à venir des personnes de tous âges.

1.2. Le vieillissement en bonne santé nécessite une transformation des systèmes sociaux et des systèmes de santé

L'état de santé et les capacités fonctionnelles des personnes âgées sont en grande partie déterminés par le cumul de leurs problèmes médicaux, de leurs comportements individuels et de leurs environnements sociaux sur l'ensemble de leur vie. De ce fait, promouvoir le vieillissement en bonne santé exige que l'on ne se contente pas de traiter les maladies dont souffrent les personnes âgées et que l'on réponde aux besoins sanitaires de chacun durant toute son existence, en assurant à tous des services de santé et autres qui soient intégrés (prévention, services curatifs, bien-être, notamment). Le secteur de la santé devrait en outre promouvoir la lutte contre les risques sanitaires tout au long de la vie et collaborer avec d'autres secteurs (éducation, services d'aide et de protection sociales, p. ex.) à la prise en compte des déterminants sociaux de la santé (vie, travail, conditions socioéconomiques et culturelles, notamment).

D'autre part, les parcours de vieillissement varient fortement en fonction de l'état de santé et de l'exposition aux risques d'ordre social et environnemental tout au long de la vie, ce qui peut entraîner parmi les personnes d'un âge mûr des différences importantes sur les plans de la santé et des capacités fonctionnelles. De ce fait, la prise en charge des différents besoins des personnes âgées s'étend au-delà de la prestation de soins médicaux et requiert la mise en place d'un modèle de prestation de services complet et coordonné (soins de santé et soins de longue durée, groupes d'aide sociale et services adaptés aux besoins individuels, notamment).

Enfin, faire en sorte que les personnes âgées jouissent d'une bonne santé et soient à même de demeurer et de s'épanouir dans la société en participant à tous les aspects de la vie communautaire exige de faire évoluer les perceptions individuelles et sociétales à l'égard du vieillissement.

1.3. La préparation au vieillissement de la population exige des actions sur plusieurs décennies.

La rapidité et « l'étendue » du vieillissement de la population ont des répercussions importantes à tous les niveaux de la société et dans tous les secteurs, notamment ceux autres que la santé, tels que le bien-être social, le travail, l'économie, les finances et le droit. Afin de tirer pleinement partie des possibilités que peut offrir le vieillissement de la population, il est nécessaire de mener une transformation sur le long terme des secteurs de la santé et des autres secteurs, et de déployer des efforts de sensibilisation et de communication publique visant à changer les choses en la matière. Tous les États Membres sont encouragés à commencer à planifier et à investir rapidement dans cette transformation à long terme. Une approche rétrospective consistant à travailler à rebours à partir d'un objectif ou d'une perspective à plus long terme et à identifier les mesures à prendre pour parvenir au résultat souhaité, aiderait les États membres à faire face à des problèmes complexes de longue durée mobilisant de nombreux secteurs et échelons de la société.

3. MESURES PROPOSÉES

Le Comité régional du Pacifique occidental est prié d'examiner le projet de *Plan d'action régional pour le vieillissement en bonne santé dans le Pacifique occidental*, en vue de son adoption.